



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné greffier par intérim de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 635-2024 modifiant le *Règlement numéro 560-2021 concernant la tarification de certains biens, services et activités* afin de modifier les types d'embarcations auxquels est applicable le tarif pour la location d'espaces d'hivernement sur le lot 5 617 200;
- Règlement numéro 636-2025 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2025;
- Règlement numéro 637-2025 modifiant le Règlement numéro 603-2023 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout afin de modifier le tarif à l'unité pour le service d'égout du secteur Percé et la compensation exigée dans le secteur desservi par le réseau de collecte et d'évacuation des eaux usées de Cap d'Espoir.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau du greffier de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 15 janvier 2025.

Michel L. Fréchette,
Greffier par intérim